

Objet : Halle Olympique – Tarif complémentaire à la délibération n° 46 du 23 septembre 2021 – Location de l'espace exposition de la Halle Olympique pour les concours organisés par le Centre de gestion

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération n°46 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 fixant les tarifs de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération et de mettre en place un tarif pour la location de l'espace exposition de la Halle Olympique pour les concours organisés par le Centre de gestion,

Décide

Article 1 : Le tarif pour la location de l'espace exposition de la Halle Olympique pour les concours organisés par le Centre de gestion est fixé à 119.50 € HT.

Ce tarif comprend :

- la location de l'espace de 260 m²
- la mise à disposition de tables et chaises
- le forfait de mise en configuration

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 21 janvier 2022

Le Président

Franck LOMBARD

